

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183

18 mai 2013

SOMMAIRE

ACHM International Management Company S.à r.l.	56750	Husky Injection Molding Systems	56751
Apsida Corporation S.A.	56776	Husky Injection Molding Systems	56750
Aptitude S.A.	56775	ITEC International Trade Exhibition Company	56756
Aqua Consult Global Network S.à r.l.	56767	John Deere Holding S.à r.l.	56753
Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l.	56738	Kommun Garanti Reinsurance S.A.	56781
Bagheera S.A.	56778	KPI Retail Property 26 S.à r.l.	56780
Becker S.C.I.	56744	Lapidom S.A.	56746
Brazilian Investment Opportunities S.A.	56746	Mitco Resolution 4 S.à r.l.	56777
BR Gaming Development S.A.	56738	Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR	56760
BR Gaming Development S.A.	56767	Patron Investments II S.à r.l.	56782
CalEast Holdings	56780	Pearls Invest S.à r.l.	56767
CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l.	56779	PEF Whittington House Investment S.à r.l.	56751
CalEast Holdings 5 S.à r.l.	56781	Pjur Group Service Center S.A.	56746
C.P.C.I. - Commercial Participation Company International	56777	Riesling Management S.A.	56783
Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A.	56776	Royal Estate and Financial Investments S.A.	56784
Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.	56763	Rushmore Development S.A.	56757
Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.	56763	Schiltz-Immo S.A.	56783
Donner & Dupon	56763	Siena Investments S.A.	56782
Finalink S.A.	56781	Slina Lux S.A.	56782
FoamCo	56750	Suvarna Finance S.A.	56784
GoBusiness Finance S.à r.l.	56761	TA EU Acquisitions V S.à r.l.	56768
GoReal Estate Brazil S.à r.l.	56761	The Star (International) S.A.	56777
Hanse Holdings S.à r.l.	56743	Topaz S.à r.l.	56783
		WHITE Investments	56778

Babcock Luxembourg Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.023.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 décembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013039127/13.

(130048329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 44.100,00.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.
R.C.S. Luxembourg B 168.397.

L'an deux mille treize, le onze mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg agissant en tant que mandataire des actionnaires de la société anonyme BR Gaming Development S.A. (la "Société"), une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, rue Noertzange, L-3670 Kayl, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168397, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} juin 2012, numéro 1359 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg reçu par Me Lecuit en remplacement en date du 5 mars 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite comparante agissant en vertu des procurations demeurées annexées à une assemblée générale en date du 26 février 2013 enregistré à Luxembourg AC le 27 février 2013 LAC/2013/8971.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit: il résulte de vérifications effectuées qu'il a été omis à l'acte du 26 février de procéder à une refonte des statuts prévue au point 4 de l'ordre du jour.

En conséquence il convient d'ajouter au dit acte la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une refonte des statuts qui auront désormais la teneur suivante, en tenant compte de l'assemblée tenue le 5 mars 2013:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «BR Gaming Development S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. 3.1 La Société a pour objets:

- d'opérer et/ou de commercialiser tout concept de produits ou de services, en direct ou en sous-traitance, auprès de toute cible à caractère professionnel ou grand public, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger;
- d'acquérir et de gérer tous titres et droits mobiliers par voie de souscription, participation à la création de sociétés nouvelles ou de sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres ou de toute autre manière;
- de participer au développement, à la transformation, au contrôle de toute société;
- d'acquérir, de gérer ou de vendre un patrimoine de biens et droits immobiliers;
- d'apporter son assistance administrative à ses filiales.

3.2 La Société a encore pour objet, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Art. 4. 4.1 Le siège social est établi dans la commune de Kayl, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4. 2. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à QUARANTE-QUATRE MILLE CENT EUROS (EUR 44.100,-) représenté par QUATRE CENT QUARANTE ET UNE (441) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration, sous réserve des dispositions de la Loi (tel que ce terme est défini ci-dessous) et des présents statuts.

5.4 La Société peut sans limitation accepter des apports en capitaux propres en numéraire ou d'autre nature sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie.

De tels apports doivent être alloués au compte 115 (Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres) conformément au plan comptable normalisé du 10 juin 2009 (le compte capital surplus). Les décisions sur l'utilisation de ce compte doivent être prises par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut attribuer tout montant à tous les actionnaires au pro rata du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire ou attribuer tout montant apporté à son apporteur.

5.5 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

5.6 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) divisé en MILLE (1.000) actions, ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

5.7 Le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.8 Sous couvert des limites du capital autorisé décrites dans les présents statuts, le conseil d'administration est autorisé au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale du 26 février 2013 à:

- réaliser toute augmentation de capital social émis d'un montant égal au montant du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, y compris par voie (i) de l'émission d'actions à libérer par des apports en numéraire ou en nature, ou (ii) de l'incorporation de réserves distribuables (y compris la prime d'émission, les bénéfices reportés, et le capital surplus) avec ou sans émission de nouvelles actions (avec ou sans prime d'émission);

- émettre des obligations, certificats de capitaux préférentiels, warrants, options ou tous autres instruments convertibles ou exerçables en actions (les Instruments) et émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des Instruments jusqu'à ce que le montant de l'augmentation du capital social émis suite à ces conversions ou ces exercices soit égal au montant du capital autorisé, à tout moment, étant entendu que si des Instruments sont émis durant la Période, les actions lors de la conversion ou de l'exercice de ces Instruments peuvent être émises après l'expiration de la Période;

- déterminer (i) en ce qui concerne les nouvelles actions, le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et les modalités de paiement, l'existence ou non d'une prime d'émission et (ii) en ce qui concerne les Instruments, le prix, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et les taux d'échange des prédicts instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions (y compris quant à leur souscription, émission et paiement). Toutefois, les actions ne pourront être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent devra être traité comme une prime d'émission eu égard à ces actions dans les livres de la Société.

5.9 Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre de telles nouvelles actions et les Instruments sans réserver (c'est-à-dire en supprimant ou limitant) les droits préférentiels de souscription et d'achat des nouvelles actions aux actionnaires existant jusqu'à ce que le capital social atteigne soixante-deux mille Euros (EUR 62.000,-).

5.10 Les décisions du conseil d'administration relatives à l'émission, conformément à l'autorisation conférée par le présent article 5, de tout Instrument seront prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

5.11 L'autorisation peut être renouvelé conformément aux dispositions légales applicables.

5.12 Le conseil d'administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à faire le nécessaire pour (i) faire constater par-devant notaire la modification du capital social émis et autorisé suite à toute augmentation de capital conformément au présent article et modifier l'article 5 des statuts, et (ii) accepter les souscriptions, conversions et échanges et de recevoir les paiements pour les actions et Instruments. La partie non souscrite du capital autorisé est susceptible d'être entamée par l'exercice de droits de conversion ou souscription préalablement conférés par la Société.

Art. 6.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2 Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

6.3 L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

6.4 Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

6.6 Un actionnaire ne peut céder ses actions que conformément à, et en conformité avec, la Loi et les stipulations de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu entre les actionnaires le cas échéant, relatives, notamment, aux transferts d'actions à une Filiale, à toute Clause de Prémption, au Droit de Sortie Conjointe, à l'Obligation de Sortie Forcée et à la réalisation d'une IPO.

6.7 Chaque actionnaire ne peut céder des actions que dans le strict respect de toutes stipulations de tout pacte d'actionnaires qui viendrait à être conclu par les actionnaires le cas échéant, et, dans la mesure permise par la Loi, toute cession d'actions par un actionnaire qui ne serait pas en conformité avec les stipulations de tout pacte d'actionnaires qui viendrait à être conclu par les actionnaires le cas échéant, sera nulle et non avenue et sans effet, et la Société ne devra reconnaître ou être liée par aucune de ces cessions et ne devra donner effet à aucune de ces cessions ou autrement refléter aucune cession dans son registre d'actions.

6.8 Pour les besoins du présent article:

"Filiale" signifie pour l'entité concernée:

- toute entité contrôlée, directement ou indirectement, par celle-ci;
- toute entité qui la contrôle, directement ou indirectement; ou
- toute entité qui est, directement ou indirectement, sous le même contrôle que ladite entité; ou
- tout fonds commun de placements qui est géré et/ou conseillé par ladite entité, son gestionnaire aux placements ou son conseiller en placements ou par cette ou ces mêmes entités en tant que ladite entité;

"Clause de Prémption" signifie le droit pour tout actionnaire existant de se voir préalablement offrir les actions en voie d'être cédées par un autre actionnaire avant toute négociation avec un tiers.

"Droit de Sortie Conjointe" signifie la faculté pour le ou les actionnaires non-cédants nonobstant son/leur droit de prémption, de céder un nombre d'actions proportionnel au nombre d'actions transférées par le ou les actionnaires cédants, dans les mêmes termes et conditions (en particulier en ce qui concerne le prix, les modalités de paiement, les représentations, garanties et indemnités) que ceux convenus entre le ou les cessionnaires et le ou les actionnaires cédants.

"l'Obligation de Sortie Forcée" signifie le droit pour le ou les actionnaires cédants d'imposer une sortie forcée aux autres actionnaires de la Société dans l'hypothèse où celui-ci ou ceux-ci se verra(en)t proposer une offre d'acquisition portant sur l'intégralité des actions qu'il(s) détien(nen)t dans la Société. Les actionnaires non cédants seraient donc contraints de céder l'intégralité de leurs actions dans la Société selon les mêmes termes et conditions originellement convenus avec le ou les actionnaires cédants.

"IPO" signifie la première admission des actions de la Société à la négociation sur un marché financier réglementé.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7.

7.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

7.2 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8.

8.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

8.2 D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

8.3 Les délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

8.4 Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

8.5 Toute assemblée se tiendra valablement à la condition que tous les actionnaires y soient présents ou représentés.

8.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

8.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

8.8 Si tous les actionnaires présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

8.9 Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

8.10 Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société et qui pourront éventuellement être répartis en plusieurs catégories. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

9.2 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et le cas échéant, leur catégorie. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. En application des stipulations de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires le cas échéant, les actionnaires sont autorisés à proposer une liste de candidats parmi laquelle l'assemblée générale désignera les administrateurs.

9.3 Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

9.4 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

9.5 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

9.6 Les actionnaires auront également le droit de nommer un ou plusieurs observateurs qui seront convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration. Ils pourront recevoir toute information fournie aux administrateurs, participer, observer et s'exprimer (mais sans droit de vote) à toutes les réunions du conseil d'administration, conformément aux stipulations de tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires le cas échéant.

Art. 10.

10.1 Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation devra en outre indiquer la date et l'heure de la réunion et comporter un ordre du jour détaillé ainsi que des copies de tous les documents pertinents.

10.3 Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

10.4 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, à moins que tous les administrateurs n'approuvent un préavis plus court et sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis de réunion pourra être envoyé par fax, e-mail, courrier recommandé avec accusé de réception ou par service de courrier spécial à l'adresse fournie par l'administrateur. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.5 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

10.6 Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

10.7 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

10.8 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

10.9 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12.

12.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

12.2 Les décisions suivantes, ainsi que toutes autres décisions visées dans tout pacte d'actionnaires ayant pu être conclu par les actionnaires le cas échéant, concernant les sociétés appartenant au même groupe que la Société seront également soumises au conseil d'administration pour examen et approbation:

(i) toute acquisition ou cession de participations par voie d'achat, de vente, apport, fusion, scission et plus généralement par tout autre moyen de toute société du groupe;

(ii) toute cession ou acquisition d'actifs constituant une partie substantielle des activités et des affaires d'une société donnée du groupe;

(iii) toute augmentation d'une dette ou remboursement d'une dette avant son terme;

(iv) toutes décisions devant être communiquées à un bailleur de fonds en vertu de toute dette ou engagement en place ou qui constitue un cas de manquement;

(v) toute augmentation de capital et émission de titres par toute société du groupe et tout apport, fusion, scission et réduction du capital social;

(vi) toute décision de mettre en œuvre une offre d'appel public à l'épargne;

(vii) la liquidation ou la dissolution d'une société du groupe;

(viii) toute distribution de dividendes;

(ix) toute convention conclue avec un actionnaire direct ou indirect d'une société du groupe

12.3 Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

12.4 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

12.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, y compris par la signature unique de toute personne nommée déléguée à la gestion journalière en vertu de l'article 12. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16.

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé des résultats annuels.

16.3 Le conseil d'administration pourra décider de distribuer et de payer des acomptes sur dividendes prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête du présent acte.

Lecture faite le mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11600. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013039798/311.

(130048815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

—
EXTRAIT

En date du 4 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044450/13.

(130054269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Becker S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2226 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg E 1.026.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Madame Fabienne BECKER, esthéticienne, née à Luxembourg, le 11 février 1950, demeurant à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour, et

2.- Monsieur Frédéric BOHLER, étudiant, né à Luxembourg, le 14 septembre 1975, demeurant à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière "BECKER S.C.I.", (ci-après la "Société"),(matricule 2000 70 00 406) ayant son siège social à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.026, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 399 du 5 juin 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du:

- 23 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 2004 du 18 octobre 2010 et

- 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 2004 du 18 octobre 2010.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend, avec profond regret, connaissance du décès de l'associé et gérant Gilbert Cyrille Joseph Emile Ghislain HUYBERECHTS.

Suivant acte de notoriété établi par le notaire instrumentant la succession de feu Gilbert Cyrille Joseph Emile Ghislain HUYBERECHTS est échue comme suit:

- à l'épouse survivante, Madame Fabienne BECKER, préqualifiée, pour un tiers (1/3) en pleine propriété et deux-tiers (2/3) en usufruit,

- à son fils, Monsieur Yannick HUYBERECHTS, pour un tiers (1/3) en nue propriété,

- à sa fille, Madame Patricia HUYBERECHTS, pour un tiers (1/3) en nue propriété;

Suite à deux (2) cessions de parts d'intérêts signées sous seing privé du 08 février 2013, Madame Fabienne BECKER, préqualifié, a racheté:

(i) un tiers (1/3) de la (1) part en nue-propriété, appartenant à Monsieur Yannick HUYBERECHTS, et

(ii) un tiers (1/3) de la (1) part en nue-propriété, appartenant à Madame Patricia HUYBERECHTS.

Ces cessions de parts d'intérêts sont approuvées, conformément à l'article 7 des statuts, par les associés et les gérants, ici représentés, les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La cessionnaire est propriétaire des parts d'intérêts lui cédées à partir du 07 février 2013.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent trente et un mille deux cent quatre-vingt euros (731.285,- EUR), divisé en vingt-neuf mille cinq cents (29.500) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale, détenues comme suit:

Associé	Parts en usufruit	Parts en nue-propriété	Parts en pleine propriété
1.- Madame Fabienne BECKER, esthéticienne, née à Luxembourg, le 11 février 1950, demeurant à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour	1		29.499
2.- Monsieur Frédéric BOHLER, étudiant, né à Luxembourg, le 14 septembre 1975, demeurant à L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour		1	
Total:	1	1	29.499

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.»

Déclaration

L'assemblée déclare que la Société est actuellement propriétaire d'un immeuble sis à Luxembourg, 25, rue d'Oradour, inscrits au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoF de Merl-Nord, sous le numéro 569/5148, lieu-dit «rue d'Oradour», place (occupée), bâtiment à habitation contenant 03 ares 99 centiares

Evaluation

L'immeuble est évalué pour les besoins de l'administration de l'enregistrement et des domaines à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), faisant pour une part d'intérêts une valeur de soixante-sept Euros et quatre-vingt-cents (67,80- EUR).

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039776/95.

(130048873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Brazilian Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.353.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 27 février 2013 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 27 février 2013, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. De transférer le siège social de la Société du 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg avec effet immédiat

2. de prendre acte des démissions de Monsieur François Georges, Monsieur Alvaro Carnevale et Monsieur Guillaume Le Bouar de leur mandat d'Administrateurs de la Société, avec effet au 27 Février 2013, et de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de catégorie C avec effet au 27 février 2013, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019:

- Monsieur Andrea La Magra, employé privé, né le 6 mai 1980 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

- Madame Magali Fetique, employée privé, née le 1 février 1981 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold (France), ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

3. Renommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son adresse au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 154.843, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet au 27 février 2013, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour extrait conforme

BRAZILIAN INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A.

Référence de publication: 2013039760/30.

(130048859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

**Lapidom S.A., Société Anonyme,
(anc. Pjur Group Service Center S.A.).**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 98.672.

—
Im Jahre zwei tausend dreizehn, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft PJUR GROUP SERVICE CENTER S.A., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 98.672 (NIN 2003 2230 963),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 259 vom 4. März 2004.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Patrick GIEBEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, 24, Brettenbach.

Er beruft zum Schriftführer Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, und zum Stimmzähler Herr Alexander GIEBEL, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54295 Trier, 7, St. Anna-Strasse.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Abänderung des Gesellschaftsnamen in LAPIDOM S.A.

2.- Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen.

3.- Annahme des Rücktrittes des bestehenden Rechnungskommissars, die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

4.- Ernennung von Herrn Alexander GIEBEL, Geschäftsführer, geboren in Trier (Deutschland), am 22. Januar 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, 7, St. Anna-Strasse zum neuen Rechnungskommissar. sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in LAPIDOM S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LAPIDOM S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausnutzung einer Handelsagentur sowie Büroserviceleistungen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Dienstag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des bestehenden Rechnungskommissars, die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandats.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Rechnungskommissar der Gesellschaft zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018:

Herr Alexander GIEBEL, Geschäftsführer, geboren in Trier (Deutschland), am 22. Januar 1967, wohnhaft in D-54295 Trier, 7, St. Anna-Strasse.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GIEBEL, M. GALOWICH, A.GIEBEL Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mars 2013. Relation: ECH/2013/494. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. März 2013.

Référence de publication: 2013039470/186.

(130048123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 20 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013039724/13.

(130048840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

FoamCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.174.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044969/9.

(130055278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 avril 2013

Délégué(s) à la gestion journalière:

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 5 avril 2013 que:

- Monsieur Abbasali Kermalli a démissionné de ses fonctions de fondé de pouvoir et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 22 février 2013.

- Monsieur Michael McKendry a démissionné de ses fonctions de fondé de pouvoir et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 avril 2013.

- Monsieur Sébastien Patis a démissionné de ses fonctions de fondé de pouvoir et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 avril 2013.

- Monsieur Pascal Schneider, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, a démissionné de sa fonction de fondé de pouvoir de la Société avec effet au 5 avril 2013 et a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

- Madame Hélène Corbellari, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange, a démissionné de sa fonction de fondé de pouvoir de la Société avec effet au 5 avril 2013 et a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Christopher Vollmershausen, né le 22 février 1983 à Toronto (Canada), ayant son adresse professionnelle au 500 Queen Street South, Bolton, Ontario, Canada L7E 5S5, a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 5 avril 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Délégué(s) à la gestion journalière - régime de signature statutaire:

- Il a également été décidé que la Société pourra être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et d'un délégué à la gestion journalière.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Husky Injection Molding Systems

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044469/32.

(130054418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

- Il convient de noter que l'adresse de Monsieur Benoît Wouters, est modifiée comme suit:

* 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange.

- Il convient de noter que l'adresse de Monsieur Gerardo Chiaia est modifiée comme suit:

* 93, Zone Industrielle Riedgen, L-3451 Dudelange.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Husky Injection Molding Systems

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044470/15.

(130054522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

PEF Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.830.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of March,

Before us Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.831 (the "Sole Shareholder").

The Sole Shareholder is hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- PEF Whittington House Investment S.à r.l. is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.830, incorporated initially under the name of PEF Joseph II Investment S.à r.l., pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 6 February 2007, which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 May 2007, number 788, page 37787 (the "Company"); and

- The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended, and the name changed into PEF Whittington House Investment S.à r.l., pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on 29 January 2008, which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 March 2008, number 641, page 30737.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (five hundred) shares ("parts sociales") corresponding to 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 2, ("CORPORATE OBJECTIVES") of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

"The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

- To perform any transaction, directly or indirectly, in relation to movables, real estate property or any property rights and interests, and including but not limited to, acquisitions, disposals, leases and management, partly or in full, of any real estate property and property rights and interests in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial and real estate operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose."

Costs

Disbursements, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le sept mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

- Pan European Finance Framework HRE S.à r.L, une société à responsabilité limitée au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro), ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.831 Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle 5, rue Zénon Bernard, Esch/Alzette, Grand - Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il prenne acte de ce qui suit:

- PEF Whittington House Investment S.à r.l. est une société à responsabilité limitée au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro), ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.830, constituée initialement sous la dénomination de PEF Joseph II Investment S.à r.l., en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2007, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mai 2007, numéro 788, page 37787 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et la dénomination changée en PEF Whittington House Investment S.à r.l., en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, susmentionné, le 29 janvier 2008, lequel a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 mars 2008, numéro 641, page 30737.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (cinq cents) parts sociales correspondant à 100% (cent pour cent) du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 («Objet») des Statuts de sorte qu'il sera dorénavant libellé comme suit:

«La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans n'importe quelles entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.
- réaliser toute transaction, directement ou indirectement, en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers ou n'importe quels intérêts ou droits de propriété, et notamment mais non exclusivement, par voie d'acquisitions, de dispositions/ventes, de locations et de gestion, en tout ou en partie, de tous biens immobiliers et de tous intérêts ou droits de propriété au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société pourra effectuer toute opération ou transaction commerciale, industrielle, financière et immobilière qu'elle considèrera comme nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social.»

Frais

Les débours, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont à mettre à charge de la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039458/123.

(130048753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.515.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of March at 9.30 a.m. Central European Time, Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., a limited liability company with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 165923.

Here duly represented by Mrs. Sofia Da Chao-Conde Afonso, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "John Deere Holding S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B164515 (the "Company") incorporated following a deed of the undersigned, on October 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 3121 of December 20, 2011, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary on December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 759 of March 22, 2012.

Such appearing party representing the whole share capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the Company.

II. The Company's share capital is set at fifty five thousand and seven Euros (EUR 55,007), represented by fifty five thousand and seven (55,007) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one Euro (EUR 1) to raise it from its present amount of fifty five thousand and seven Euros (EUR 55,007) to fifty five thousand and eight Euros (EUR

55,008) by the creation and issuance of one share with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Share") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

John Deere Luxembourg Investment S.a r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Share and to fully pay it up in nominal value of one Euro (EUR 1) together with a share premium of one billion seventeen million six hundred ninety two thousand three hundred seven Euro (EUR 1,017,692,307) for a total amount of one billion seventeen million six hundred ninety two thousand three hundred eight Euro (EUR 1,017,692,308) by contribution in kind of a receivable for a principal amount of one billion three hundred twenty-three million United States Dollars (USD 1,323,000,000) (the "Receivable") being the equivalent of one billion seventeen million six hundred ninety two thousand three hundred eight Euro (EUR 1,017,692,308) at the exchange rate as of March 1, 2013 i.e. EUR 1/USD 1.3. The Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by the circular resolutions established by the managers of the Company on March 5, 2013.

Effective implementation of the contribution

John Deere Luxembourg Investment S.a r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable or part of it be transferred to it;

- the Receivable is free of any pledge, guarantee or usufruct;

- the contribution of the Receivable is effective on the date of the capital increase, without qualification.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The subscribed share capital is set at fifty five thousand and eight Euros (EUR 55,008) represented by fifty five thousand and eight (55,008) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am achten. März, zwei tausend dreizehn,

ist vor dem unterzeichneten Notar, Maître Francis Kessler, ansässig in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

folgende Person erschienen:

John Deere Luxembourg Investment S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, beantragt wurde und,

ordentlich vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatangestellte, geschäftsansässig in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurde, bleibt als Anhang an die vorliegende Urkunde angefügt, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die im Großherzogtum Luxemburg unter der Bezeichnung John Deere Holding S.à r.l (nachfolgend die Gesellschaft) mit eingetragenem Sitz in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B164515 die gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Oktober 2011 gegründet wurde, wird derzeit im Mémorial

C veröffentlicht, dessen Satzung zuletzt durch einen Vertrag, der derzeit im Mémorial C veröffentlicht wird, vom unterzeichnenden Notar am 15. Dezember 2011 geändert wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundfünfzigtausendundsieben Euro (EUR 55.007,-), aufgeteilt in fünf- undfünfzigtausendundsieben (55.007) eingetragene Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR).

III. Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft von derzeit fünfundfünfzigtausendundsieben Euro (EUR 55.007,-) um einen Euro (EUR 1) auf fünfundfünfzigtausendundacht Euro (EUR 55.008,-) zu erhöhen. Dies soll durch Schaffung und Ausgabe von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (1 EUR) (der „Neue Anteil“) geschehen, der mit denselben Rechten und Pflichten wie die vorhandenen Anteile ausgestattet sind.

Zeichnung - Zahlung

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., wie vorbezeichnet, erklärt sich zur Zeichnung der „neuen Aktie“ und vollständigen Zahlung zum Nominalwert in Höhe von einem Euro (EUR 1) zusammen mit einem Emissionsagio von einer Milliarde siebzehn Millionen sechshundertzweiundneunzigtausenddreihundertsieben Euro (EUR 1,017,692,307) durch Sacheinlage bereit, die sich aus der Einbringung einer Forderung, die unbestreitbar, zahlbar und fällig sind, durch John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., wie vorbezeichnet, in die Gesellschaft zusammensetzt und die in Höhe von einer Milliarde dreihundert dreiundzwanzig Millionen US-Dollar (USD 1,323,000,000), das eine Milliarde siebzehn Millionen sechshundertzweiundneunzigtausenddreihundertsieben Euro (EUR 1,017,692,308) zum Wechselkurs von EUR /USD 1.3. entspricht ab 1. März 2013 („Forderung“). Diese Forderung ist unbestreitbar, zahlbar und geschuldet.

Nachweis über die Existenz und die Höhe der Einbringung

Ein Nachweis über die Existenz und die Höhe der Einbringung wurde erbracht in Form von eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft

Wirksame Umsetzung der Einlage

Die vorbezeichnete John Deere Luxembourg Investment S.à r.l. erklärt, dass:

- sie alleinige und uneingeschränkte Eigentümerin der Eingebrachten Anteile und überdies befugt ist, diese zu veräußern, da sie dem Gesetz und den Usancen zufolge frei übertragbar sind;
- Die Forderungen des zu leistenden Beitrags sind frei von Versprechen, Garantie-oder Nutzungsrechte;
- die Einbringung dieser Anteile ab 1 März 2013 uneingeschränkt wirksam wird.

IV. Aufgrund der vorstehend beschriebenen Kapitalerhöhung wird Artikel 5, 1. Absatz der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet ab sofort wie folgt:

Art. 5. „Das gezeichnete Stammkapital wird auf fünfundfünfzigtausendundacht Euro (EUR 55.008) festgelegt, aufgeteilt in fünfundfünfzigtausendundacht (55.008) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1).“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütung oder Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft infolge dieser Gesellschafterversammlung entstehen, werden auf rund siebentausend Euro (EUR 7,000) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung der Versammlung standen, wurde diese daraufhin vertagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache. Auf Verlangen dieser erschienenen Person und bei Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

DAHER wurde die vorliegende Urkunde in Esch-sur-Alzette am oben genannten Datum aufgesetzt.

Nachdem das Dokument dem Stimmrechtsinhaber der erschienenen Person verlesen wurde, dessen Nachname, Vorname, Familienstand und Wohnort dem Notar bekannt sind, hat er die vorliegende Originalurkunde gemeinsam mit uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039350/132.

(130048714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

ITEC International Trade Exhibition Company, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.447.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «ITEC International Trade Exhibition Company» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé à la date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 31 juillet 2002, sous le numéro 1153 et page 55312. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87 477. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur João FERREIRA, employé privé, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Tamara HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société à Parc d'Activité Syrdall 2, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.
- 2) Modification afférente des articles correspondant des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg vers 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert de siège l'Assemblée DECIDE de modifier l'article NEUF (9), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 9. (Premier alinéa). «L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. FERREIRA, T. HOFFMANN, E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2765. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013039348/60.

(130048658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Rushmore Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.086.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société JMCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.612,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 mars 2013.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RUSHMORE DEVELOPMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 20 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 juin à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/13108. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039512/156.

(130048474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.234.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire re-convoquée des actionnaires de Nexus Medical Partners II S.C.A.. (ci-après nommée la «Société») avec siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 113 234 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, le 23 décembre 2005, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 daté du 4 Janvier 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2249 du 22 septembre 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Lefèvre, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Yannick Deschamps, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

La Présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été re-convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 4 mars 2013.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les DEUX CENTS (200) actions de Commandite sont représentées et que sur les VINGT-ET-UN MILLE NEUF CENT SEPT virgule SIX CENT QUARANTE-QUATRE (21.907,644) Actions Ordinaires et sur les DEUX CENTS (200) Actions de Participation en circulation, 11.552,492 Actions Ordinaires et 200 Actions de Participation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

Rectification de la première phrase de l'article 2 des statuts relatif à la durée de la Société qui doit se lire comme suit:

En anglais:

«The Company is established for a period ending January 31st, 2014, which is in 8 years from the First Closing».

En français:

"La société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2014 à savoir huit ans à dater de la Première Clôture.»

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 19 février 2013 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le Président expose ensuite à l'Assemblée qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les statuts lors de la constitution de celle-ci; effectivement la durée pour laquelle la Société a été constituée le 23 décembre 2005 a été fixée à 8 ans à dater de la Première Clôture, ainsi qu'il résulte également du Prospectus daté Janvier 2006 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en date du 7 février 2006.

Or dans l'article 2 des statuts il a été indiqué que la Société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2013 au lieu du 31 janvier 2014.

C'est la raison pour laquelle le Président demande à l'Assemblée de rectifier l'article deux des statuts en ce sens que la durée de la Société se termine le 31 janvier 2014.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de rectifier la première phrase de l'article deux des statuts qui doit se lire comme suit:

56761

En anglais:

«The Company is established for a period ending January 31st, 2014, which is in 8 years from the First Closing».

En français:

"La société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2014 à savoir huit ans à dater de la Première Clôture.»

Avant la clôture des présentes, les parties ont reconnu avoir été rendus attentives par le notaire sur l'opposabilité des présentes aux tiers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE, Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12536. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039425/69.

(130048725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**GoReal Estate Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GoBusiness Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.207.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of GoBusiness Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.207 (the "Company"). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 102 dated January 16, 2013.

THERE APPEARED:

Mr. Carlos Joaquim Da Costa Gomes, born on April 13, 1970 at Viseu (Portugal), residing at Rua Marques de Fronteira n°115-1° DTO, 1070-292 Lisbon, Portugal,

here represented by Mrs Sofia Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a proxy given on March, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The sole shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- Change of the Company's name into "GoReal Estate Brazil S.à r.l.";
- Amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- Miscellaneous.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name into "GoReal Estate Brazil S.à r.l." with effect as of today's date.

Second resolution

Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 4 of the Articles of Association as follows:

« **Art. 4.** The Company shall bear the name "GoReal Estate Brazil S.à r.l."

Costs - Declaration

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé de GoBusiness Finance S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.207 (la «Société»). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 102 du 16 janvier 2013.

A COMPARU:

Mr. Carlos Joaquim Da Costa Gomes, né le 13 avril 1970 à Viseu (Portugal), ayant son adresse à Rua Marques de Fronteira n°115-1° DTO, 1070-292 Lisbon, Portugal,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'associé détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- Changement de la dénomination actuelle de la société en «GoReal Estate Brazil S.à r.l.»;
- Modification de l'article 4 des statuts;
- Divers.

IV. L'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination de la société en «GoReal Estate Brazil S.à r.l.» avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «GoReal Estate Brazil S.à r.l.» »

Frais - Déclaration

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039968/93.

(130048934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Donner & Dupon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039879/10.

(130048830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: EUR 123.200.050,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.207.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Delphi International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.704 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.207, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 4 February 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 384 dated 8 April 2004 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary on 27 October 2010 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2620 dated 1 December 2010

II.- That the 4,928,002 (four million nine hundred twenty eight thousand and two) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Renaming of the Company from Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. to Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 1. of the articles of association of the Company;
4. Restating of the corporate object of the Company;
5. Subsequent amendment of article 2. of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder approves the renaming of the Company from Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l. to Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing it is resolved to amend and restate article 1. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and relevant legislation."

Fourth resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder approves the restating of the corporate object of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing the Sole Shareholder resolved to amend and restate article 2. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(5) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(6) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(8) To provide purchasing and other services to Affiliates, for such consideration as the Company may think fit, such as sales arrangements, inspection of goods, delivery of goods, receipt and approval of prototypes and samples, quality control, payment and banking formalities support, communication with and recommendation of suppliers and manufacturers, and related ancillary duties;

(9) To buy and sell goods and services for itself and on behalf of Affiliates, including without limitation representing Affiliates vis-à-vis customers, suppliers and other third parties, issuing and receiving global or regional quotations, and negotiating and entering into trade and other agreements with third parties for itself and on behalf of Affiliates; and

(10) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.704 (l'Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.207, constituée par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 8 avril 2004, numéro 384 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Léonie Grethen, notaire, le 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 1 décembre 2010, numéro 2620.

II.- Que les 4.928.002 (quatre millions neuf cent vingt-huit mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de nom de la Société de Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l. en Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société;
4. Refonte de l'objet social de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 2. des statuts de la Société; et
6. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que

toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé que l'Associé Unique approuve le changement de nom de la Société de Delphi Luxembourg Holdings S.à r.l. en Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l.

Troisième résolution:

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 1. de la Société qui aura désormais teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la denomination de "Delphi International Operations Luxembourg S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales pertinentes."

Quatrième résolution:

Il est décidé que l'associé unique approuve la refonte de l'objet social de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 2. de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 2. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer, vendre, acquérir, octroyer des licences, sous-traiter et/ou attribuer de toute manière, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société liée de toute manière avec la Société ou à des tiers pour la contrepartie que la Société jugera adapté;

(5) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(6) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(8) De fournir des services d'achats et autres à des Affiliées, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, tels que des accords de vente, inspection et livraison de marchandises, la réception et l'approbation des prototypes et des échantillons, le contrôle de qualité, le support du paiement et de formalités bancaires, de communication avec et recommandation des fournisseurs et des fabricants et autres tâches liées;

(9) D'acheter et vendre des biens et des services pour son compte et pour le compte des Affiliées, y compris mais sans s'y limiter à la représentation des Affiliés vis-à-vis des clients, des fournisseurs et d'autres tiers, l'émission et la réception d'offres globales ou régionales, et la négociation et la conclusion des échanges et d'autres accords avec des tiers pour elle-même et pour le compte des Affiliées; et

(10) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039862/206.

(130048858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66063 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039799/10.

(130048827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.782,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.682.

EXTRAIT

Suite à un déménagement, les associés de la Société tel que mentionnés ci-dessous demeurent désormais à Lime Grove House, Green Street JE1 2ST St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes:

- 1) CVC European Equity Partners IV (A) L.P. représenté par son général Partner CVC European Equity IV (AB) Limited
- 2) CVC European Equity Partners IV (B) L.P. représenté par son général Partner CVC European Equity IV (AB) Limited
- 3) CVC European Equity Partners IV (C) L.P. représenté par son général Partner CVC European Equity IV (CDE) Limited
- 4) CVC European Equity Partners IV (D) L.P. représenté par son général Partner CVC European Equity IV (CDE) Limited
- 5) CVC European Equity Partners IV (E) L.P. représenté par son général Partner CVC European Equity IV (CDE) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043919/23.

(130053861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Aqua Consult Global Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 168.863.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. Februar 2013

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, mit Wirkung zum 1. März 2013:

- Herrn Klaus Albert Andreas HAMACHER, geboren am 03.10.1952 in D – 50829 KÖLN und wohnhaft in KÖLN, Böcklemünd/Mengenich, Gottschalkstr. 28, bis zum 30. September 2013 zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen. Herr Klaus Albert Andreas HAMACHER kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 5. April 2013.

Für AQUA CONSULT GLOBAL NETWORK, Gesellschaft mit beschränkter Haftung
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013044235/16.

(130054332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

TA EU Acquisitions V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.499,90.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.263.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth (14) of March before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (the Company). The Company was incorporated on January 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

(1) TA XI LP., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 and having a partnership capital amounting to USD 4,000,000,000.- (TA XI); and

(2) TA Atlantic and Pacific VI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4457876 and having a partnership capital amounting to USD 1,750,000,000.- (TA Atlantic and, together with TA XI, the Shareholders).

each of the Shareholders are hereby represented by Mr Ryan Benjamin, employee, with professional address in Luxembourg-City, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,199,999.90) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,212,499.90) represented by (i) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class A shares, (ii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class B shares, (iii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class C shares, (iv) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class D shares, (v) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class E shares, (vi) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class F shares, (vii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class G shares, (viii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class H shares, (ix) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class I shares, and (x) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the articles of association of the Company (the Articles);

3. Subscription for and full payment of the newly issued shares by a contribution in cash;
4. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase;
5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,199,999.90),

in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by (i) one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, (iii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, (iv) one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, (v) one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, (vi) one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, (vii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, (viii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, (ix) one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares and (x) one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,

to an amount one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,212,499.90) represented by (i) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class A shares, (ii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class B shares, (iii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class C shares, (iv) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class D shares, (v) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class E shares, (vi) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class F shares, (vii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class G shares, (viii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class H shares, (ix) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class I shares, and (x) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class J shares, all in registered form with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each,

by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares together with a total issue premium of EUR 0.10, and having the rights and obligations set out in the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase by the actual shareholders and by two new shareholders as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(1) TA XI, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) seven million eight hundred and eighty nine thousand three hundred and seventy three (7,889,373) newly issued class A shares, (ii) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class B shares, (iii) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class C shares, (iv) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class D shares, (v) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class E shares, (vi) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class F shares, (vii) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class G shares, (viii) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class H shares, (ix) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class I shares, and (x) seven million eight hundred and eighty-nine thousand three hundred and seventy-three (7,889,373) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seven hundred and eighty-eight thousand nine hundred and thirty-seven euro and thirty-two cents

(EUR 788,937.32), to be allocated for seven hundred and eighty-eight thousand nine hundred and thirty-seven euro and thirty cents (EUR 788,937.30) to the share capital account of the Company and for two euro cents (EUR 0.02) to the share premium account of the Company;

(2) TA Atlantic, aforementioned and represented as stated above, who subscribes for (i) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class A shares, (ii) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class B shares, (iii) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class C shares, (iv) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class D shares, (v) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class E shares, (vi) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class F shares, (vii) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class G shares, (viii) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class H shares, (ix) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class I shares, and (x) three million four hundred and fifty-two thousand six hundred and seventy-two (3,452,672) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and forty-five thousand two hundred and sixty-seven euro and twenty-four cents (EUR 345,267.24), to be allocated for three hundred and forty-five thousand two hundred and sixty-seven euro and twenty cents (EUR 345,267.20) to the share capital account of the Company and for four euro cents (EUR 0.04) to the share premium account of the Company;

(3) TA Investors IV, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 5276091 and having a partnership capital amounting to USD 125,400,000.-, hereby represented by Mr Ryan Benjamin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration), who subscribes for (i) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class A shares, (ii) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class B shares, (iii) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class C shares, (iv) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class D shares, (v) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class E shares, (vi) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class F shares, (vii) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class G shares, (viii) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class H shares, (ix) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class I shares, and (x) two hundred and thirty-seven thousand seven hundred and forty-five (237,745) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-three thousand seven hundred and seventy-four euro and fifty-one cents (EUR 23,774.51), to be allocated for twenty three thousand seven hundred and seventy-four euro and fifty cents (EUR 23,774.50) to the share capital account of the Company and for one euro cent (EUR 0.01) to the share premium account of the Company; and,

(4) TA Subordinated Debt Fund III, L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4688652 and having a partnership capital amounting to USD 520,000,000.-, hereby represented by Mr Ryan Benjamin prenamed, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration), who subscribes for (i) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class A shares, (ii) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class B shares, (iii) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class C shares, (iv) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class D shares, (v) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class E shares, (vi) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class F shares, (vii) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class G shares, (viii) [four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class H shares, (ix) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class I shares, and (x) four hundred and twenty thousand two hundred and nine (420,209) newly issued class J shares, all in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of forty-two thousand twenty euro and ninety-three cents (EUR 42,020.93), to be allocated for forty-two thousand twenty euro and ninety cents (EUR 42,020.90) to the share capital account of the Company and for three euro cents (EUR 0.03) to the share premium account of the Company.

Such contributions in cash, in the aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) shall be allocated for one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,199,999.90) to the share capital account of the Company and for ten euro cents (EUR 0.10) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,212,499.90), divided into:

(i) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class A shares (Class A Shares);

(ii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class B shares (Class B Shares);

(iii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class C shares (Class C Shares);

(iv) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class D shares (Class D Shares);

(v) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class E shares (Class E Shares);

(vi) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class F shares (Class F Shares);

(vii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class G shares (Class G Shares);

(viii) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class H shares (Class H Shares);

(ix) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class I shares (Class I Shares);

(x) twelve million one hundred and twenty-four thousand nine hundred and ninety-nine (12,124,999) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share"

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2500.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième (14) jour du mois de mars par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (la Société). La Société a été constituée le 18 janvier 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

(1) TA XI L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculé au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4682602 et avec un capital social s'élevant à USD 4.000.000.000.- (TA XI); et

(2) TA Atlantic and Pacific VI L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculé au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4457876 et avec un capital social s'élevant à USD 1,750,000,000.- (TA Atlantic et, ensemble avec TA XI, les Associés),

chacun des Associés est ci-après représenté par M. Ryan Benjamin, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg-Ville, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.199.999,90) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à un montant de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) représenté par (i) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales, ayant les droits et obligations prévus dans les statuts de la Société (les Statuts);

3. Souscription et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.199.999,90),

afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par (i) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et (x) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune,

à un montant de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) représenté par (i) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie A, (ii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie B, (iii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie C, (iv) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie D, (v) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie E, (vi) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie F, (vii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie G, (viii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie H, (ix) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie I et (x) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie J, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune,

par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 0,10, et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par les actuels associés ainsi que par deux nouveaux associés comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite ont comparu:

(1) TA XI, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) sept millions huit cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-treize (7.889.373) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente-sept euros et trente-deux cents (EUR 788.937,32), à affecter à hauteur de sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente-sept euros et trente cents (EUR 788.937,30) au compte de capital social de la Société et (ii) à hauteur de deux centimes d'euro (EUR 0,02) au compte de prime d'émission de la Société;

(2) TA Atlantic, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à (i) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) trois millions quatre cent cinquante-deux mille six cent soixante-douze (3.452.672) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante-cinq mille deux cent soixante-sept euros et vingt-quatre cents (EUR 345.267,24), à affecter à hauteur de trois

cent quarante-cinq mille deux cent soixante-sept euros et vingt cents (EUR 345.267,20) au compte de capital social de la Société et (ii) à hauteur de quatre centimes d'euro (EUR 0,04) au compte de prime d'émission de la Société;

(3) TA Investors IV, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculé au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 5276091 et avec un capital social s'élevant à USD 125.400.000.- ici représenté par M. Ryan Benjamin, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) qui souscrit à (i) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) deux cent trente-sept mille sept cent quarante-cinq (237.745) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-trois mille sept cent soixante quatorze euros et cinquante et un cent (EUR 23.774,51), à affecter à hauteur de vingt-trois mille sept cent soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 23.774,50) au compte de capital social de la Société et (ii) à hauteur de un centime d'euro (EUR 0,01) au compte de prime d'émission de la Société; et,

(4) TA Subordinated Debt Fund III L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware dont le siège social se situe à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculé au Registre des Sociétés du Delaware sous le matricule 4688652 et avec un capital social s'élevant à USD 520.000.000.- ici représenté par M. Ryan Benjamin, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée) qui souscrit à (i) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie A nouvellement émises, (ii) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie B nouvellement émises, (iii) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie C nouvellement émises, (iv) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie D nouvellement émises, (v) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie E nouvellement émises, (vi) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie F nouvellement émises, (vii) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie G nouvellement émises, (viii) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie H nouvellement émises, (ix) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie I nouvellement émises et (x) quatre cent vingt mille deux cent neuf (420.209) parts sociales de catégorie J nouvellement émises, toutes sous forme nominative, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-deux mille vingt euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 42.020,93), à affecter à hauteur de quarante-deux mille vingt euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 42.020,90) au compte de capital social de la Société et (ii) à hauteur de trois centimes d'euro (EUR 0,03) au compte de prime d'émission de la Société.

Ces apports en numéraire d'un montant total de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) seront affectés à hauteur de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.199.999,90) au compte de capital social de la Société et (ii) à hauteur de dix centimes d'euro (EUR 0,10) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) représenté par:

(i) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);

(ii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);

(iii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);

(iv) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);

(v) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);

(vi) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);

(vii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);

(viii) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);

(ix) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);

(x) douze millions cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (12.124.999) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J),

chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute catégorie sera dénommée une Part sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: R. Benjamin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2013. LAC/2013/13100. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013042884/437.

(130051774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Aptitude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7470 Saeul, 9, Um Koepp.

R.C.S. Luxembourg B 148.643.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 07 décembre 2012.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. d'accepter la démission de la société FIDUO (anciennement MAZARS), de ses fonctions de commissaire aux comptes, et de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MPM International S.A., société ayant son siège social à L-6916 Roodt-sur-Syre, 30 route de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69702.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

3. d'accepter la démission de Madame Sylviane COURTOIS de ses fonctions d'administrateur, de nommer un nouvel administrateur en remplacement et de renouveler le mandat des deux autres administrateurs en poste, ainsi qu'il suit:

- Monsieur Jean-Luc ENSCH, né le 03 juillet 1956 à Arlon (Belgique) et demeurant à L-7470 Saeul, 9, Um Koepp.
- Monsieur Julien ENSCH, né le 08 avril 1988 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant à L-7470 Saeul, 9, Um Koepp.
- Mademoiselle Laurie Martine ENSCH, née le 07 juillet 1991 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant à L-7470 Saeul, 9, Um Koepp.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

4. de renouveler Monsieur Jean-Luc ENSCH à son poste d'administrateur délégué.

Son mandat viendra à échéance en même temps que son mandat d'administrateur, lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013044261/29.

(130054088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.727.

Monsieur Rudolf Kömen a été coopté avec effet au 27 mars 2013 en tant que nouveau membre du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., en remplacement de Monsieur Germain Trichies, qui a démissionné avec effet au 27 mars 2013.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Christian Schärer, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Daniel Siepmann, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Sebastian Best

Référence de publication: 2013043625/25.

(130053683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Apsida Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 mars 2013

Les mandats des Administrateurs, à savoir Madame Vasiliki KESTEKIDOU, née le 21/06/1955 à Athènes (Grèce), résidant au 2 Androutsou Street, Alimos Attikis (Grèce), Madame Marianna POLYKANDRIOTOU, née le 09/05/1973 au Pirée (Grèce), résidant au 15 Dodekanisou, GR-18540 Pireas Attiki (Grèce), et Monsieur Kristo BOYACI, né le 17/08/1967 à Uccle, résidant au 5 Eolou, Varkiza (Grèce), sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
APSIDA CORPORATION S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013044260/20.

(130054459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

The Star (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 109.419.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04 Avril 2013

Acceptation de la démission de Monsieur KRIER Steve, domicilié au 12 Route de Filsdorf à ALTWIES (L-5671) en sa qualité de délégué du conseil avec effet au 04 Avril 2013.

Monsieur WEDDE Michael Helmut domicilié au 11 Rue Machault Luxembourg (L-2111) est nommé avec au 04 Avril 2013 en qualité d'administrateur délégué du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04 Avril 2013.

Pour copie conforme
Signature

Référence de publication: 2013044222/15.

(130053684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Mitco Resolution 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.900.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Resolution Liberty C S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 125 parts sociales de Mitco Resolution 4 S.à.r.l., a cédé la totalité de ses 125 parts de la manière suivante:

- 118 Parts en date du 26 mars 2013, à AREX Real Estate UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Maximilianstrasse 45, 80538 Munich, Allemagne et;
- 7 parts en date du 26 mars 2013, à REE Beteiligungs UG (haftungsbeschränkt), ayant son siège social au Mozartstrasse 6, 67459 Böhl – Iggelheim, Allemagne.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Le Gérant

Référence de publication: 2013043873/19.

(130052990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

C.P.C.I. - Commercial Participation Company International, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 20.869.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

C.P.C.I.-COMMERCIAL PARTICIPATION COMPANY INTERNATIONAL SA, société anonyme, dont le siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été dénoncé en date du 19 mars 1999.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Carmen RIMONDINI
Le liquidateur

Référence de publication: 2013044293/16.

(130054102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Bagheera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.634.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 26 mars 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013044282/24.

(130053954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

WHITE Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.826.

—
L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " WHITE Investments", ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.826, constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1824 du 28 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par:

- Maître Georges d'HUART, alors notaire alors de résidence à Pétange, en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2617 du 30 novembre 2010

- Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 19 avril 2012

ayant un capital de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Nominations statutaires

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} . Alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à la fonction de commissaire aux comptes: «READ S.à r.l.», société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anne LAUER, Max MAYER, Paul DECKER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1261. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013040345/68.

(130048791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.508.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 mars 2013

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2013:

Monsieur Eric GARAY, expert-comptable, demeurant professionnellement au Four Bentall Centre, 1055 Dunsmuir Street, Suite 1800, Vancouver, British Columbia, Canada V7X 1B1, en remplacement de Monsieur Stephen WICKS, gérant démissionnaire avec effet au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013044298/15.

(130054399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

CalEast Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.824.250,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.779.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 mars 2013

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2013:

Monsieur Eric GARAY, expert-comptable, demeurant professionnellement au Four Bentall Centre, 1055 Dunsmuir Street, Suite 1800, Vancouver, British Columbia, Canada V7X 1B1, en remplacement de Monsieur Stephen SHAW, gérant démissionnaire avec effet au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013044296/15.

(130054357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

KPI Retail Property 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.516.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 janvier 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2013, que l'associé de la Société, Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., a transféré la totalité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Rubin II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 127.508, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Cardif Assurances Vie S.A.	116 parts sociales ordinaires
Union Mutualiste Retraite	116 parts sociales ordinaires
Rubin II S.à r.l.	14 parts sociales ordinaires
Cardif Assurances Vie S.A.et Rubin II S.à r.l.	2 parts sociales conjointement
Union Mutualiste Retraite et Rubin II S.à r.l.	2 parts sociales conjointement

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

KPI Retail Property 26 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013043795/24.

(130053823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CalEast Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 333.175,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.711.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 mars 2013

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2013:

Monsieur Eric GARAY, expert-comptable, demeurant professionnellement au Four Bentall Centre, 1055 Dunsmuir Street, Suite 1800, Vancouver, British Columbia, Canada V7X 1B1, en remplacement de Monsieur Stephen SHAW, gérant démissionnaire avec effet au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 2 avril 2013.
Référence de publication: 2013044295/15.
(130054353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.111.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 mars 2013

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2013:

Monsieur Eric GARAY, expert-comptable, demeurant professionnellement au Four Bentall Centre, 1055 Dunsmuir Street, Suite 1800, Vancouver, British Columbia, Canada V7X 1B1, en remplacement de Monsieur Stephen SHAW, gérant démissionnaire avec effet au 31 mars 2013.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 2 avril 2013.
Référence de publication: 2013044299/15.
(130054373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 32.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mars 2013

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Madame Carina Blank,
- Monsieur Björn Ryd,
- Monsieur Micael Dahlberg,
- Monsieur Karl-Ove Andersson,
- Monsieur Lambert Schroeder,
- Monsieur Mats Johan Adner,
- Monsieur Peder Björk,
- Monsieur Jonas Borg,
- Monsieur Anders Larsson

Leur mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale nomme également KPMG Luxembourg, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013043793/24.
(130053099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Finalink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 166.102.

—
Traduction d'extrait du procès verbal d'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 novembre 2012 à 16 heures au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Première résolution

L'Assemblée constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne). Le mandat de Madame Monika Barbara Kanczuga viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Référence de publication: 2013044399/19.

(130054469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Patron Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.759.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045173/9.

(130055022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Slina Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.575.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 31/03/2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 mars 2013 ce qui suit:

1°) démission de son poste de commissaire aux comptes de Mr Jean-Luc LOUIS, né le 06/11/1957 à Luluabourg (congo), domicilié Chemin des Patars n°17 à B-4160 LIMONT.

2°) nomination au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, de Mme Nadia ZEMNI, née le 19/01/1981 à B-Berchem-Sainte-Agathe, domicilié 976 Rue de Lennik à B-1602 Vlesenbeek (St.Pieters-Leeuw),.

3°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Nouredine ZEMNI, né le 12/03/1952 à TN-Beja, domicilié 5 Rue Victor Rauter B-1070 ANDERLERCHT, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

4°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Slim ZEMNI, Né le 02/11/1979 à B-Berchem-Sainte-Agathe, domiciliée 5 Avenue Clémenceau à B-1070 Anderlecht jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

5°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Nadia ZEMNI, Née le 19/01/1981 à B-Berchem-Sainte-Agathe, domicilié 976 Rue de Lennik à B-1602 Vlesenbeek (St.Pieters-Leeuw), jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

6°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Pia DE SMUL, née le 29/01/1947 à B-Deinze, et domiciliée dorénavant rue de Lennik 976 à B-1602 Vlesenbeek, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

7°) prise en compte de l'adresse actuelle de Monsieur Nouredine ZEMNI, administrateur délégué, né le 12/03/1952 à TN-Beja et domicilié dorénavant Rue Victor Rauter 5 à B-1070 ANDERLECHT.

Slina Lux SA

Référence de publication: 2013044676/26.

(130053999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Siena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.578.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société SIENA INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour SIENA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013044667/13.

(130054053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Schiltz-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.668.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2012 de la société anonyme SCHILTZ IMMO S.A.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur SCHILTZ Jean-Pierre de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme administrateur et délégué à la gestion journalière Madame Tania FERNANDES SIMOES, née le 6 décembre 1976 à ESCH-SUR-ALZETTE, demeurant à L-3768 Tétange, 31 rue de la Fontaine, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013044661/16.

(130054103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Riesling Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.931.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de renommer:

a) administrateurs

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 28 février 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013044647/25.

(130054347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.793.

—
En date du 04 avril 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Pieter Cornelis Jan Avis en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;

- la démission d'Ivo Hemelraad en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;

- Jacques de Patoul, né à Luxembourg, le 10 janvier 1980, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Référence de publication: 2013044692/19.

(130054045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Suvarna Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.905.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 03 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société SUVARNA FINANCE S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mme Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 06 Décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUVARNA FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044689/17.

(130054485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.287.

—
Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2013 que:

1. l'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat;

2. l'assemblée générale accepte la démission du mandat d'administrateur de Madame Karine VILRET, demeurant professionnellement 37A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg avec effet immédiat;

3. l'assemblée générale accepte la démission du mandat de commissaire aux comptes de la société International Financial Investments LLC, immatriculée aux Etats-Unis sous le numéro L9000023286, dont le siège social est situé 320, 85th Street, Suite 14, Miami Beach, FL 33141, USA, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de ROYAL ESTATE AND FINANCIAL INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat;

4. l'assemblée générale désigne en qualité d'administrateur Monsieur Olivier RODESCH demeurant professionnellement au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

5. l'assemblée générale désigne en qualité de commissaire aux comptes la société ERYNIS SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 116.503 et ayant son siège social au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013044217/26.

(130053231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.
